

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1070

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« L'État s'engage à défendre les intérêts de la défense française lors de l'élaboration des accords internationaux à venir suite à l'ouverture de nouvelles voies de navigation dans les pôles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose de prévoir les changements stratégiques relatifs aux zones polaires et aux TAAF. Les pôles et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont des espaces stratégiques primordiaux à de nombreux égards.

Tout d'abord, l'état des régions polaires définit le climat mondial de demain : les récents rapports du GIEC soulignent que l'océan Austral, en captant environ 70 % de l'accumulation de chaleur d'origine anthropique, joue un rôle majeur dans la régulation de la température terrestre. Ce rôle thermorégulateur est mis en danger par le dérèglement climatique, qui est deux fois plus élevé aux pôles que sur le reste de la planète. Par ailleurs les TAAF, par leur faible exposition aux impacts anthropiques, ont conservé un patrimoine naturel exceptionnel et sont une référence internationale pour l'étude du changement climatique et de ses impacts sur les milieux naturels.

La fonte des glaces, due au dérèglement climatique, va provoquer l'ouverture de nouvelles voies navigables. Le ministère des armées devra alors s'engager à défendre les intérêts de la défense française lors de l'élaboration des accords internationaux à venir.